Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20260922-CM_20260907-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Blain, sous la présidence du maire, monsieur Thomas JOUAN.

DATE DE CONVOCATION : 10 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : **EN EXERCICE** : 33 – **PRÉSENTS** : 30 – **REPRÉSENTÉS** : 3 – **ABSENT** : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS : Thomas JOUAN, Jacques MARTIN, Rita SCHLADT, Simon LESOUEF, Aurélie LAURENT, Jean-Pierre HAMON, Sylvie POUPART, Dominique LE GALL, Danielle NIAUDET, Marie-Pierre SANSOUCY (LESIMPLE), Katia LAMBIN, Benoit MULLER, Séverine CAILLEAUD, Raphaël GUILLON, Laura CALAMIA, Christian JOULAIN, Isabelle BAGAGLIA, Matthieu PRUAL, Marie-Samuelle VERGER, Hélène LEGRAS, Jean-Baptiste BERNARD, Emmanuelle BOMMÉ, Jérémy MALARY, Marie-Laure FRAUD, James MOUSSU, Christine BAUDOUIN, Jean-Michel MALARY, Jeanne BRIAND, Dominique FILMOTTE et Philippe CAILLON.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Christophe SORIN (pouvoir à Dominique LE GALL), Claude CHEVALLIER (pouvoir à Thomas JOUAN), Timothée FRYDMAN (pouvoir à Laura CALAMIA).

ÉTAIT ABSENT :

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Madame Marie-Samuelle VERGER a été désignée en qualité de secrétaire de séance et a déclaré accepter cette fonction.

OBJET : ***Versement complémentaire au COS pour les œuvres sociales***

N° CM / 2026/09/07

VU *le Code Général de la fonction publique ;*

VU *l'avis favorable à l'unanimité du Comité Consultatif Finances et Ressources Humaines du 7 septembre 2026 ;*

VU *la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;*

CONSIDÉRANT *le départ en retraite de deux agents titulaires CNRACL de la collectivité,*

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20260922-CM_20260907-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

CONSIDÉRANT *le nombre d'agents titulaires de la collectivité pouvant bénéficier de la médaille d'honneur du travail :*

- *Médaille de vermeil, pour 30 ans d'ancienneté : 1 agent,*
- *Médaille d'argent, pour 20 ans d'ancienneté : 2 agents,*

CONSIDÉRANT *l'ancienneté de 25 ans d'un agent titulaire de la collectivité,*

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- *Un versement complémentaire au COS 44 de 1 284,87 € composé de :*
 - *221,07 € qui sera reversé à un agent parti à la retraite en chèques (hors le montant des cotisations URSSAF),*
 - *641,10 € qui sera reversé à un agent parti à la retraite en chèques (hors le montant des cotisations URSSAF),*
 - *150,00 € qui sera reversé à un agent en chèques au titre de la médaille de vermeil d'honneur du travail,*
 - *80,00 € qui sera reversé à chacun des deux agents en chèques au titre de la médaille d'argent d'honneur du travail,*
 - *112,70 € qui sera reversé à un agent en carte-cadeau au titre de 25 ans d'ancienneté.*

Le conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, ***À L'UNANIMITÉ,***

ADOPTE *la proposition du maire,*
INSCRIT *au budget les crédits correspondants.*

Résultat du vote :
Présents ou représentés : 33
Abstention : 0
Exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0

Extrait certifié conforme,
Fait à BLAIN, le 17 septembre 2026,

Le maire,

MAIRIE DE BLAIN (Loire-Atlantique)

Thomas JOUAN

La secrétaire de séance,

MAIRIE DE BLAIN (Loire-Atlantique)

Marie-Samuelle VERGER

Le maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'État dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.
Certifié exécutoire par le maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :
- la publication sur le site internet de la ville de Blain le : 22 SEP. 2026
- la transmission au contrôle de légalité le :

22 SEP. 2026